NATIONS UNIES

EP

PNUE/GC.27/INF/19

Distr. : générale
14 décembre 2012

Français
Original : anglais

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Vingt-septième session du Conseil d'administration/ Forum ministériel mondial sur l'environnement
Nairobi, 18–22 février 2013
Points 4 b) et 5 de l'ordre du jour provisoire*

Questions de politique générale : nouvelles questions de politique générale Suivi et application des textes issus des sommets des Nations Unies et des principales réunions intergouvernementales, y compris des décisions du Conseil d'administration

Une économie verte inclusive et équitable dans le contexte du développement durable et de lutte contre la pauvreté

Note d'information

Résumé

Sans une restructuration économique et écologique rapide, il est probable que l'économie mondiale ira se rapprochant des points de basculement et des seuils critiques qui pourraient encore accroitre la pauvreté, l'inégalité et les tensions entre classes. En réorientant les investissements pour sauvegarder et consolider le patrimoine naturel des déshérités (tels que les sols, les forêts, les ressources halieutiques, les eaux et d'autres richesses environnementales dont la prospérité de cette population dépend) et créer des pôles de croissance économique et d'emplois dans des secteurs d'activité qui s'attaquent aux défis environnementaux, une économie verte inclusive offrira une option viable permettant de traiter simultanément ces multiples problèmes, y compris dans les pays où les revenus sont peu élevés.

La présente note est une contribution au déjeuner-causerie du Directeur exécutif consacrée à une économie verte inclusive et équitable dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. À cette occasion les participants examineront la question de savoir comment opérer un passage à ce type d'économie verte de nature à offrir de nouvelles voies vers un développement économique et une prospérité généralisée, en faveur notamment des déshérités, dans un monde où la raréfaction des richesses environnementales s'accroit, comme l'incertitude économique et la persistance d'une pauvreté endémique. Ils examineront les besoins à satisfaire en matière de développement des capacités et d'échange des savoirs et des solutions de remplacement dans le but de stimuler les financements de nature à aider les pays désireux d'adopter des politiques propices à l'avènement d'une économie verte permettant de parvenir à un développement durable et à l'éradication de la pauvreté.

* PNUE/GC.27/1.

K1284399 140103

I. Une économie verte dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté

1. Dans le document intitulé : « l'Avenir que nous voulons »[1], issu de la conférence Rio+20, la notion d'économie verte dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté était présentée comme un important moyen permettant de parvenir à un développement durable. Les pays demandaient au Système des Nations Unies d'aider ceux d'entre eux s'intéressant à l'économie verte à trouver des partenaires appropriés et de mettre à leur disposition des outils, méthodes et tribunes.

2. Prolongeant la Conférence de Rio, le présent document offre des éléments et soulève des questions de nature à aider à la délimitation du cadre du débat ministériel et à lui apporter une contribution permettant de favoriser la mise en œuvre du document issu de la Conférence de Rio+20, notamment en ce qui concerne l'économie verte en tant que moyen d'atténuer la pauvreté. On y traite des questions déterminantes pour le passage à une économie verte inclusive, y compris les questions du financement, des investissements, de l'atténuation de la pauvreté et de l'avancement de l'équité sociale.

3. La prospérité, l'activité économique et les possibilités de création de richesses pour les déshérités sont en tous points liés à la capacité productive de la nature. Alors que le produit intérieur brut mondial (PIB) dépassait 58 trillons de dollars à la fin de la précédente décennie, les 40 % les plus déshérités de la population mondiale y contribuaient pour moins de 4 %. Une écrasante majorité de ces 40 % (environ 3 milliards de personnes) étaient des petits agriculteurs des zones côtières ou vivant à proximité des zones forestières qui dépendent des richesses de la nature (sols, forêt, ressources halieutiques, eau, biodiversité, etc.) pour leurs moyens d'existence, se nourrir, prendre soin de leur santé, exercer un métier, avoir des revenus et des possibilités de création de richesses. Le patrimoine naturel représente une part importante de la capacité productive des déshérités ainsi que toute la richesse des pays à faibles revenus. D'après l'initiative Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB), les services rendus par les écosystèmes et d'autres biens non marchands représentent entre 47 et 89 % du PIB des déshérités. La dégradation de leur patrimoine productif, qu'aggrave le fait qu'ils n'ont pas accès aux infrastructures modernes (par exemple dans les domaines de l'énergie, des réseaux routiers et des marchés), fait de la pauvreté un piège donnant naissance à une spirale qui accentue la dégradation et aggrave la pauvreté.

4. La dégradation de l'environnement, les problèmes économiques et la pauvreté peuvent être traités simultanément en recourant à l'économie verte qui est une approche globale. Les conclusions du rapport sur l'économie verte du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de 2001, intitulé *Vers une économie verte : pour un développement durable et une éradication de la pauvreté*, et les résultats des études économiques nationales portant sur l'économie verte donnent à penser que le ciblage des investissements aux fins de consolidation du capital naturel et des services écosystémiques et de réformes politiques de nature à les promouvoir contribuent à la création de flux de revenus et de moyens d'existence ainsi qu'au bien-être des déshérités. Ce type de réformes peut aussi aboutir à une croissance économique d'ensemble, au développement des échanges de biens produits de façon écologiquement viable et à la création d'emplois. Ainsi, un examen approfondi des données concernant l'Afrique et l'Asie montre que des réformes en matière d'investissement et de politiques favorisant l'agriculture verte ont abouti à un accroissement de la productivité de 50 à 179 %[2]. Il ressort des scénarios modélisés établis aux fins du rapport sur l'économie verte que les investissements destinés à l'agriculture verte pourraient entraîner la création de 47 millions d'emplois supplémentaires au cours des 40 prochaines années, par rapport au scénario correspondant au statu quo. Bien que l'Ouganda soit un pays parmi les moins avancés et enclavés, qui dépend d'une agriculture reposant sur des petits tenanciers, ce pays est aujourd'hui un grand exportateur de produits organiques en Afrique. Certaines études estiment qu'un accroissement de 10 % des rendements des exploitations agricoles peut aboutir à une diminution de 7 % de la pauvreté en Afrique et de plus de 5 % en Asie[3].

[1] Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

[2] *Vers une économie verte pour un développement durable et une éradication de la pauvreté*, Programme des Nations Unies pour l'environnement 2011.

[3] Ibid.

5. L'un des principaux problèmes auxquels sont confrontés nombre de pays lors du passage à une économie verte inclusive a trait au financement, tant public que privé. Des fonds sont nécessaires pour a) consolider le patrimoine productif des déshérités et créer de nouveaux emplois dans des secteurs économiques reposant sur les ressources naturelles, y compris les entreprises petites et moyennes, b) favoriser l'accès des groupes à faibles revenus aux infrastructures de développement, telles que les sources d'énergies vertes et fiables, à une eau de boisson non polluée, aux systèmes d'assainissement et aux marchés; c) protéger les déshérités contre les risques liés à l'environnement et au climat, y compris les risques pour la santé, la vie et les biens. Les investissements sont, par essence, l'un des principaux moteurs de la croissance économique et de la création d'emplois. Les investissements d'aujourd'hui détermineront l'empreinte écologique des 20 à 30 prochaines années ainsi que les moyens d'action des humains et les structures sociales de nos économies.

6. Le rapport sur l'économie verte du PNUE traite la question de l'impact qu'aurait une allocation pouvant atteindre 2 % du PIB mondial (environ 65 trillions de dollars en 2011) au cours des 40 prochaines années qui permettrait de donner une impulsion de nature à accélérer la transformation de l'économie mondiale en une économie verte. La République de Corée est l'un des pays ayant consenti cette allocation au niveau national dans le cadre de son plan quinquennal prenant fin en 2013. En Chine, il est prévu d'investir 1,29 trillion de dollars aux fins du développement vert au cours de plan quinquennal 2011-2015. En 2010, l'accroissement, en pourcentage, des investissements effectués par l'Afrique dans les énergies renouvelables, d'un montant de 3,6 milliards de dollars, a été le plus important effectué par les pays en développement, à l'exception du Brésil, de la Chine et de l'Inde.

7. Les investissements tendant à promouvoir l'économie verte augmentent rapidement et des efforts doivent être faits pour étendre leurs bienfaits aux déshérités. Au niveau planétaire, entre 2004 et 2008, les investissements verts effectués chaque année ont augmenté en gros de 37 %. Bien que la croissance de ce type d'investissement ait diminuée de 4 % en 2009 en raison de la crise financière, on a à nouveau assisté en 2010 à un rebond de 30 % de ces investissements. Il est possible de recourir à de nombreuses politiques pour favoriser l'orientation de ces investissements vers une amélioration de l'équité sociale. Ainsi, la suppression des subventions aux combustibles fossiles pourrait aboutir à la réalisation de l'objectif consistant à réduire de moitié les émissions de carbone, comme le prévoit l'Agence internationale de l'énergie tandis que les sommes épargnées du fait de la réforme des subventions pourraient être réinvesties dans les services sociaux, question dont on débat actuellement en Indonésie. Le transfert du poids de la fiscalité du secteur de l'emploi à celui de l'utilisation des ressources et des émissions de carbone peut aussi induire des investissements dans les technologies économisant les ressources et à faible émission de carbone qui présentent de surcroît l'avantage de favoriser les emplois. C'est ce type politique que l'Australie a récemment mise en œuvre.

8. De nombreux pays, sociétés et communautés de par le monde ont conçu des modèles pouvant être reproduits ayant favorisé les investissements et entraîné la croissance de secteurs économiques, la création de nouveaux emplois verts de qualité satisfaisante et l'augmentation du PIB des déshérités. La croissance du secteur des énergies renouvelables en Chine, le développement de la production et du commerce des produits agricoles organiques en Ouganda, l'intégration réussie de la planification urbaine et industrielle à Curitiba (Brésil), le projet pilote Orangi, à Karachi, la foresterie communautaire au Népal et la protection de l'écosystème dans le but d'assurer l'approvisionnement en eau propre de la ville de Quito sont autant d'exemples ayant contribué à l'économie verte, à l'amélioration du bien-être des déshérités et à la création de nouveaux emplois.

9. Toutefois, les difficultés et les obstacles n'ont pas manqué sur la voie du succès, que ce soit dans le domaine du financement ou dans celui de la gouvernance, du fait de la limitation des dotations en ressources et de la restriction des moyens et des problèmes soulevés par la diffusion et l'adoption de technologies. S'agissant de l'économie verte, le PNUE a proposé, au titre de la suite à donner au document issu de la Conférence de Rio, de créer un Partenariat africain pour une économie verte ayant pour objet d'aider les pays intéressés à surmonter ces obstacles et à ouvrir de nouvelles voies menant au développement durable. La table ronde offrira un espace propice au débat sur les problèmes et obstacles soulevés par l'approche consistant à recourir à l'économie verte pour lutter contre la pauvreté ainsi qu'aux expériences réussies pour les surmonter.

II. Questions à débattre

10. S'inspirer des conclusions du document issu de la Conférence Rio+20 et en particulier des accords mentionnés au paragraphe 66, recenser les principales contraintes empêchant les pays de s'engager dans la voie de l'économie verte comme moyen de lutter contre la pauvreté et comment le Partenariat PAGE pourrait aider à surmonter ces obstacles?

11. Quelles sont les expériences concrètes qu'ont faites les pays à l'aide de l'approche consistant à recourir à l'économie verte pour atténuer la pauvreté et améliorer les ressources naturelles tout en créant de la croissance économique? Quel rôle les investissements et les financements ont-ils joué à cet égard et comment a-t-il été possible de les mobiliser?

12. Quels modèles est-t-il possible d'échanger pour créer de nouvelles possibilités d'emploi et de revenu en faveur des déshérités grâce à l'économie verte, notamment dans les pays les moins avancés et les pays à faibles revenus?

13. Quels sont les principaux obstacles auxquels se sont heurtés les gouvernements lorsqu'ils ont cherché à porter les investissements publics et privés au niveau nécessaire en faveur des activités vertes, y compris lorsqu'il s'est agi de mettre en place une infrastructure de nature à réduire les émissions de carbone et à accroitre la résilience des écosystèmes? Quels sont les enseignements tirés des expériences et des politiques des pays qui peuvent être partagés et comment le PNUE et le Système de Nations unies peuvent-ils au mieux relever ces défis?